

Demande d'aide communale à l'achat d'un vélo électrique, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou à l'électrification d'un vélo musculaire

Préambule

Conformément aux engagements pris dans son **projet Mobilité 2026 tenant compte des enjeux écologiques pour une planète propre**, la Commune de Rochetaillée sur Saône soutient ses habitants dans leur volonté de se déplacer autrement.

Le conseil a validé en juillet et novembre 2020 une aide communale pour l'achat d'un vélo électrique, pliant, ou cargo. La délibération du 10.02.2022 a modifié les critères d'attribution de cette aide, tandis que la délibération votée le 2 février 2023 a élargi cette aide à l'électrification -sous conditions- des vélos musculaires.

Conditions d'octroi

- Cette aide pourra vous être accordée si vous habitez à Rochetaillée sur Saône et que vous êtes âgés de plus de 18 ans. L'aide pourra être élargie aux jeunes apprentis de plus de 16 ans, sous conditions listées dans les justificatifs à fournir.
- L'aide cumulée de la Commune et de la Métropole ne pourra pas excéder
 - En cas d'achat d'un vélo, la moitié de son prix,
 - En cas d'électrification d'un vélo, le quart du prix d'achat du kit.
- Le vélo, neuf ou d'occasion, ou le kit d'électrification doit être acheté dans un magasin établi dans l'une des communes de la Métropole de Lyon.
- Pour l'électrification, le kit électrique doit être neuf et monté par le marchand auprès duquel il a été acheté. Il doit être posé sur un vélo homologué. Le kit ne doit pas comporter « d'accélérateur pousse » permettant de modifier la puissance du moteur. De même il doit avoir les mêmes caractéristiques techniques qu'un VAE homologué en tant que tel :
 - La puissance du moteur ne doit pas dépasser les 250 watts.
 - Le moteur doit se couper dès que les freins sont actionnés.
 - Un capteur de pédalage doit être installé sur le vélo.
 - Si le vélo atteint 25 km/h, l'assistance du moteur doit obligatoirement se couper.
- Les demandes, qu'elles concernent l'achat ou l'électrification d'un vélo, sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite du budget alloué à cette opération d'aide, soit 4.000,00€ cette année.
- Après vérification par la Commune des justificatifs composant le dossier de demande de l'aide, l'aide communale attribuée est d'un montant maximum de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique d'occasion, et de 100 € pour l'électrification dans la limite de 25% du prix d'achat TTC du kit.
- L'aide communale est attribuée à raison d'une par foyer et par an, soit pour l'achat d'un vélo, soit pour l'électrification d'un vélo musculaire.
- Le dossier de demande doit être remis (ou adressé par mail) durant l'année civile pendant laquelle le vélo a été acheté, ou l'électrification réalisée ; sauf pour les factures établies en décembre et pour lesquels les dossiers de demande peuvent être reçus jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.



Mairie de Rochetaillée sur Saône
Commission Transports

Le demandeur

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

Votre situation, entourer la mention vous correspondant :

- Actif - Sans profession - Etudiant - Apprenti - Retraité -

Liste des justificatifs à fournir

Pour les dossiers concernant l'achat d'un vélo

1. Justificatif de domicile à Rochetaillée sur Saône de moins de 3 mois
2. Copie d'une pièce d'identité
3. RIB
4. Copie de la facture d'achat d'un vélo neuf, à votre nom et à votre adresse. La facture doit être émise par un magasin installé dans l'une des communes de la métropole de Lyon
5. Pour les demandeurs entre 16 ans révolus et 18 ans, justificatif d'apprentissage (copie du contrat d'apprentissage et attestation de l'employeur de moins de 1 mois) ; ainsi qu'une attestation d'hébergement à Rochetaillée sur Saône, établie par les parents.

Pour les dossiers concernant l'électrification d'un vélo musculaire

1. Justificatif de domicile à Rochetaillée sur Saône de moins de 3 mois
2. Copie d'une pièce d'identité
3. RIB
4. Copie de la facture -à votre nom et à votre adresse- de l'installation du kit d'électrification réalisée par le marchand ayant fourni le kit.
La facture doit être émise par un magasin installé dans l'une des communes de la métropole de Lyon.
Sur la facture doivent être inscrites les caractéristiques du kit, sa dénomination, la puissance du moteur et la mention « pas d'accélérateur ».

5. Attestation de l'installateur indiquant :
 - que la puissance du moteur ne dépasse pas 250 watts
 - que le moteur se coupe dès que les freins sont actionnés
 - qu'un capteur de pédalage a été installé sur le vélo
 - que l'assistance moteur se coupe dès lors que la vitesse atteinte est de 25km/h.
6. Pour les demandeurs entre 16 ans révolus et 18 ans, justificatif d'apprentissage (copie du contrat d'apprentissage et attestation de l'employeur de moins de 1 mois) ; ainsi qu'une attestation d'hébergement à Rochetaillee sur Saône, établie par les parents.

Pour information, tout autre système d'électrification qui permettrait de dépasser les 25 km/h en pédalant, ferait sortir le vélo de la catégorie des Vélos à Assistance Électrique avec pour conséquences de le faire entrer dans la catégorie des cyclomoteurs.

Comment adresser votre demande d'aide en Mairie ?

Une fois votre demande complétée et les justificatifs réunis, vous pourrez déposer votre dossier en Mairie, ou l'adresser

- par mail à l'adresse Transports@mairie-rochetaille.fr
- par courrier postal à :
Mairie de Rochetaillee sur Saône- Commission Transports – 50 quai Pierre Dupont
69 270 ROCHETAILLEE sur Saône

Tout dossier incomplet sera retourné.

Cadre réservé à la Mairie, représentée par M. Eric Vergiat, ou par Mme Danièle Clarenne

- Date : _____
- Demande acceptée
- Demande refusée, pour le motif : _____

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Mairie de Rochetaillée sur Saône pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. Ces données sont conservées pendant une durée de 4 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à :

Mairie de Rochetaillée sur Saône- Commission Transports – 50 quai Pierre Dupont 69 270 ROCHETAILLEE sur Saône